



#### Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation sur l'éveil de l'esprit patriotique et la bonne gouvernance à Mwaro



Ce mardi 6 juillet 2021, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a réuni, au chef-lieu de la province Mwaro, les natifs, les élus et les responsables administratifs, politiques et religieux et d'autres représentants des différents services œuvrant dans cette province, dans une séance de moralisation sur l'éveil de l'esprit patriotique et la bonne gouvernance.

Après le mot d'accueil prononcé par le Gouverneur de Mwaro M. Gaspard GASANZWE, le Numéro Un Burundais est revenu sur la vision et les principes fondamentaux de l'Etat actuel, notamment l'urgence de développer et de réformer en profondeur le Burundi à travers la Promotion de la Bonne Gouvernance dans tous les secteurs de la vie nationale.

Dans cette séance, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a fait savoir

que le Burundi regorge de beaucoup de richesses naturelles de toutes sortes, favorables pour un relèvement économique de notre pays, une fois bien exploitées. Il déplore néanmoins que notre pays souffre de l'inconscience de certains leaders et « intellectuels » qui n'ont pas encore eu le sens du service public. « L'avenir de notre pays repose sur notre capacité à nous organiser sans attendre aucune aide extérieure car nous avons les ressources naturelles et humaines suffisantes », a-t-il déclaré.

A ce titre, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a appelé les intellectuels burundais à une évolution de mentalités et à une conscience renouvelée, afin de pouvoir mettre en application les connaissances acquises pour explorer, exploiter et mettre en valeur les richesses naturelles du Burundi. Il a aussi appelé tous les Burundais à un sursaut patriotique et à la bonne gouvernance pour amener le Burundi dans une nouvelle ère de progrès dans tous les secteurs de la vie nationale. Il a exhorté les Elus, les Responsables administratifs et religieux de la province Mwaro de savoir bien servir le peuple, le seul véritable

#### Dans ce numéro:

#### page

Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation sur l'éveil de l'esprit patriotique et la bonne gouvernance à Mwaro

1

Le Chef de l'Etat reçoit le Ministre Kenyan en charge des Affaires de l'EAC

2

Le Vice-Président reçoit l'Ambassadeur du Nigeria

3

Le Président du Sénat s'est entretenu avec le Président de la CVR au sujet de l'évolution des activités de cette Commission

4

Région des Grands Lacs : vers une coopération régionale renforcée pour neutraliser les forces négatives

6

Mairie de Bujumbura: Moralisation judiciaire et déontologique

8

COMMUNIQUE DE PRESSE N°22 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 07 JUILLET 2021

9

détenteur du pouvoir.

Afin de pouvoir garantir une bonne gouvernance au Burundi, le Chef de l'Etat a également fait savoir qu'il s'est engagé, au nom du Peuple qui l'a mandaté, à sévir contre toute forme de corruption et de malversations économiques. Afin de pouvoir garantir cette démarche plus sûre vers un développement socio-économique durable, il a appelé tous les citoyens à la vigilance dans tous les secteurs, pour faire face au manque de civisme et dénoncer tous les cas de corruption et autres infractions connexes.

Avant de clôturer cette séance de moralisation, le Père de la Nation a recueilli les doléances des natifs de la province Mwaro. Beaucoup ont insisté sur la nécessité d'une réconciliation afin de trouver une solution aux divisions ethniques qui ont endeillé le pays dans le passé. Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a invité tous les Burundais à s'impliquer dans le processus de réconciliation nationale pour reconstruire un Burundi nouveau.

(Source: [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

## Le Chef de l'Etat reçoit le Ministre Kenyan en charge des Affaires de l'EAC



Ce jeudi 8 juillet 2021, au Palais Présidentiel de Gitega, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu en audience le Ministre Kenyan chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (EAC), Honorable Adan MOHAMED qui était porteur d'un message de salutations du Président Kenyan, Son Excellence Uhuru KENYATTA à son ho-

mologue Burundais et à tout le peuple Burundais. Il s'agissait aussi d'un message de remerciement de la part du peuple kenyan qui remercie Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE pour avoir participé personnellement aux festivités marquant la fête nationale du Kenya dite « Madaraka Day » à Kisumu.

Les deux personnalités ont également abordé le point en rapport avec le renforcement des relations bilatérales déjà existantes entre le Burundi et le Kenya, ainsi que le développement socio-économique de la région. A ce titre, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a salué l'engagement du Président du Kenya, en même temps Président en exercice du Sommet des Chefs d'Etats de la Communauté Est Africaine pour son engagement à promouvoir le développement et le bien-être des peuples Burundais et Kenyans, afin que chaque pays membre en tire profit.

(Source: [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

## Le Vice-Président S.E Prosper Bazombanza reçoit l'Ambassadeur du Kenya



Le Vice-Président de la République du Burundi SE Ir Prosper BAZOMBANZA a reçu en audience, ce mardi 6 juillet 2021, l'Ambassadeur du Kenya au Burundi, Mr Daniel Waisiko WAMBURA. Au cours de cette visite de courtoisie, les échanges entre les deux personnalités ont porté sur les relations d'amitié et de coopération qui unissent leurs pays.

L'engagement des deux pays dans la mise en œuvre des différents mémorandums d'accord et d'autres instruments de coopération a été évo-

qué au cours de leurs échanges.

Les deux personnalités s'engagent au renforcement des liens d'amitié entre les deux pays à travers les différentes communautés dont ils sont tous

membres à savoir l'Union Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et la Communauté de l'Afrique de l'Est, dans la lutte contre le terrorisme pour asseoir la stabilité dans la sous-région.

(Source: [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

### Le Vice-Président reçoit l'Ambassadeur du Nigeria



**L**e Vice-Président de la République du Burundi SE Ir Prosper BAZOMBANZA a reçu en audience, ce mardi 6 juillet 2021, l'Ambassadeur de la République Fédérale du Nigeria au Burundi Mr Elijah Onyeagba.

Lors de cette visite de courtoisie, les échanges entre les deux personnalités ont porté sur les relations d'amitié et de coopération qui unissent leurs pays. Ils ont, entre autres, évoqué l'accélération des travaux de la Commission Mixte Burundi-Nigeria. Signalons qu'il est prévu très prochainement la signature des protocoles d'accord dans divers domaines savoir la promotion des investissements privés, les consultations politiques, l'éducation, l'agriculture et le tourisme.

(Source: [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi))

### Le Président de l'Assemblée Nationale visite l'industrie FOMI



**L**e Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase NDABIRABE salue le rôle joué par l'entreprise de fabrication des Fertilisants Organo-Minéraux (FOMI) dans le développement du pays. Le Très Honorable Daniel Clase NDABIRABE l'a exprimé après une visite qu'il a effectuée à cette entreprise, ce samedi 03 juillet 2021, en compagnie de ses Vice-présidents et de certains Députés.

Lors d'une visite guidée dans l'entreprise FOMI, les

responsables de cette unité de production des fertilisants organo minéraux ont expliqué au bureau de l'Assemblée Nationale le fonctionnement de cette usine et les différentes étapes de production des différents fertilisants, à savoir "FOMI Bagara", FOMI Imbura" et Fomi Tatahaza ainsi que la chaux agricole.

Le Président de l'Assemblée Nationale a saisi cette opportunité pour féliciter et encourager les responsables de cette entreprise qui ont eu l'idée de trouver une réponse appropriée aux défis de l'agriculture. Il a également profité de l'occasion pour leur demander de continuer à apprendre aux agriculteurs comment les engrais produits par cette usine sont utilisés pour augmenter le rendement agricole. Le Très Honorable Daniel Gélase NDABIRABE a indiqué que l'entreprise FOMI est d'une grande importance pour les burundais qui vivent de l'agriculture, avant d'ajouter que les engrais FOMI sont adaptés au sol burundais et qu'ils ont réhabilité les cultures qui étaient en voie de disparition,



tandis que la chaux diminue sensiblement l'acidité du sol.

A cette occasion, le Président de l'Assemblée Nationale a vivement félicité le Président Fondateur de cette entreprise, faisant entendre que cet opérateur économique a été le premier à comprendre les enjeux

du Programme National de Développement (PND) et qu'il est en train de contribuer significativement dans sa mise en œuvre. Pour le Très Honorable Daniel Gélase NDABIRABE, l'entreprise FOMI est une manne qui confère au Burundi une image de taille et

une place de choix dans le concert des Nations. Pour terminer, le Président de l'Assemblée Nationale a encouragé les responsables de l'entreprise FOMI à étendre ses usines à l'étranger pour continuer à promouvoir l'image du Burundi.

Pour rappel l'entreprise FOMI a été créée en 2019, avec l'objectif de produire des fertilisants organo-minéraux en quantités suffisantes pour augmenter la production agricole. Elle produit actuellement cinq cents tonnes d'engrais par jour, soit 150 000 tonnes par an.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

### Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la commune Kayogoro dans les travaux de traçage des courbes de niveaux



**D**ans la poursuite de sa visite en province de Makamba (sud du Burundi), le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase NDABIRABE en compagnie des Parlementaires élus dans la circonscription de Makamba s'est joint à la population de la commune Kayogoro à la colline Butare dans les travaux de traçage des courbes de niveaux d'environ 430 m, a constaté l'ABP sur place.

Dans son allocution, le Très Honorable Gélase NDABIRABE a demandé à la population de s'atteler aux

travaux champêtres pour que la province de Makamba soit le grenier du Burundi car cette province a beaucoup de terres cultivables non exploitées. Il a en outre demandé à la population de se regrouper dans les associations pour créer des emplois citant par exemple, former les sociétés de gardiennage ou d'assainissement.

Il a demandé aux Chefs collinaires de prendre le devant dans les activités génératrices de revenus sur leurs collines respectives. Le Gouverneur de la province Makamba, Mme Françoise NGOZIRAZANA a dans son mot d'accueil, a indiqué que la population est à l'œuvre dans le traçage des courbes de niveaux pour protéger les terres cultivables en vue d'augmenter la production. Elle a précisé que la province de Makamba a collecté plus de 1000 tonnes de grains de maïs, la commune de Kayogoro a collecté à elle seule plus de 600 tonnes de maïs. (Source: [ABPinfos N° 12390](#))

### Le Président du Sénat s'est entretenu avec le Président de la CVR au sujet de l'évolution des activités de cette Commission



**L**e Président du Sénat, le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA, a reçu en audience mercredi le 7 juillet, à Gitega (centre du Burundi), le Président de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) l'Ambassadeur Pierre Claver NDAYICARIYE, en compagnie de deux commissaires de cette commission. Ils ont échangé sur l'état d'évolution des activités de la CVR et sur le rôle des institutions nationales,

telles que le Sénat, dans l'accompagnement des activités de la CVR, a indiqué l'Ambassadeur NDAYICARIYE lors d'une interview avec la presse.

Au sujet des réalisations déjà menées par la CVR, l'Ambassadeur Ndayicariye a indiqué que cette Commission vient de boucler les travaux d'exhumation des ossements des fosses communes des personnes assassinées et d'écouter les témoins de la crise de 1972. Ces travaux ont succédé des activités pareilles que la CVR avaient antérieurement menées dans les provinces Gitega, Karusi, Bururi, Rumonge et Makamba.

Le Président de la CVR a signifié que le constat tiré est que dans ces différentes provinces, la spontanéité des témoins sur le renseignement des fosses communes et d'autres témoignages n'est pas au même rythme. Il a ainsi invité les institutions nationales, en l'occurrence le Sénat, à sensibiliser la population pour qu'elle comprenne l'importance de l'information que la CVR cherche sur ces événements. « C'est une vérité qui va aider

les Burundais à édifier les piliers de la réconciliation », a souligné l'Ambassadeur NDAYICARIYE, qui a annoncé que la CVR va poursuivre prochainement ces activités d'exhumation des ossements humains des événements tragiques de 1972 qui ont endeuillé les familles et écouter les témoins dans la province de Bujumbura mairie.

Le Président de la CVR a ensuite annoncé que cette Commission envisage aussi d'organiser une enquête nationale d'identification des personnes assassinées ou disparues pendant les différentes crises qui ont marqué le Burundi. Il a ajouté que la CVR aura besoin de l'augmentation des moyens financiers, étant donné que les enquêteurs seront des ressortissants de toutes les provinces, toutes les communes et toutes les collines où vont se dérouler l'enquête.

Il a ainsi sollicité les institutions nationales à accompagner les activités de la CVR. De même a-t-il demandé l'implication des Burundais, dans leur diversité sociale et politique, dans ce chantier de vérité et de la réconciliation. Il a exprimé ses remerciements au Sénat qui a organisé les cinq conférences sur les événements de 1972.

(Source: Abpinfos N°12389)

## Le Ministère en charge de l'Agriculture prévoit financer en intrants à crédit certains agriculteurs



**L**e Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Dr Deo Guide Rurema a animé mardi le 06 juillet 2021, un point de presse sur l'état d'avancement des préparatifs de la saison agricole 2020-2021 C et les préparatifs de la saison 2021-2022 A.

A cette occasion, le Ministre Déo Guide RUREMA a indiqué que pour répondre à la préoccupation du Gouvernement responsable et laborieux d'augmenter la production, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a élaboré un document de référence dit DOPLAL, qui servira de guide pour l'augmentation de la production agricole, de l'élevage et de la protection de l'environnement.

Dans l'atteinte de cet objectif, des actions ont été mises en avant comme la poursuite de la mise en disponibilité des engrais et dolomie à un prix abordable, la multiplication et l'accès aux semences sélectionnées, la protection du sol par la lutte anti érosive et l'aménagement des marais, a précisé le Ministre.

Selon Dr. Déo Guide RUREMA, le Ministère considère maintenant la saison séché comme d'autres saisons et procède à la sensibilisation à l'irrigation en utilisant les canaux de migration et l'irrigation collinaire à l'aide des

motos pompes. La multiplication des étangs piscicoles et des alevins, la plantation des arbres à travers le vaste programme « EWE BURUNDI URAMBAYE », la protection des sources d'eau, des rivières et des Lacs sont d'autres actions à mener pour atteindre cet objectif, a indiqué Dr. Déo Guide RUREMA.

Pour le Ministre Déo Guide RUREMA, le repeuplement du cheptel à travers la chaîne de solidarité communautaire et l'amélioration génétique par l'insémination artificielle, la protection des végétaux et des animaux contre les maladies sont les préoccupations du Ministère pour répondre au pari du Gouvernement. Dans le cadre de la préparation de la saison sèche, le Ministère en charge de l'Agriculture a redoublé d'efforts pour sensibiliser tous les agriculteurs afin de considérer la saison sèche comme les autres saisons. C'est dans cette perspective qu'il a prévu de cultiver 14734.88ha de façon moderne. « Et pour faciliter le suivi, le recensement des terres domaniales de plus de 2ha a été fait, et 7486.7 tonnes d'engrais et 2372.3 tonnes de dolomie, 80 pompes et les semences de maïs, de pommes de terre, de haricots sont disponibles », a indiqué le Ministre. S'agissant des préparatifs pour la saison 2021-2022 A, des activités sont en train d'être menées.

Le Ministre Déo Guide RUREMA a indiqué que le Ministère en charge de l'Agriculture s'est donné l'objectif d'aménager les espaces cultivables qui ont une superficie de deux hectares ou plus par l'Initiative à Résultat Rapide de 100 jours. Des terres d'une étendue de 15

998 ha sont déjà recensées dans ce cadre et seront cultivées de façon moderne. Selon le Ministre Déo Guide RUREMA, ceux qui adhéreront au programme recevront les engrais qu'ils rembourseront après la vente de leur production. En plus, ceux qui aménageront de manière moderne recevront un certificat de mérite. Pour l'atteinte de tous ces objectifs, il a été demandé aux agriculteurs de suivre à la lettre, toutes les instructions et les conseils donnés par les moniteurs agricoles, de changer de comportement en considérant la saison sèche comme les saisons A et B. Il a également été demandé aux multiplicateurs des semences de redoubler d'efforts car les espaces cultivables ont été augmentés, de se faire enregistrer, de ne pas distribuer la mauvaise semence et de respecter les prix fixés par l'Etat.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Dr. Déo Guide RUREMA a demandé aux personnels de son Ministère, aux agronomes et vétérinaires communaux et aux moniteurs agricoles d'assurer un encadrement de proximité. Leurs bureaux doivent être au champ pour atteindre les objectifs du Gouvernement.

Le Ministre Déo Guide Rurema a demandé à l'administration d'appuyer le Ministère dans la mise en exécution de toutes les actions entreprises par la sensibilisation de la population en générale et aux agriculteurs en particuliers.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Région des Grands Lacs : vers une coopération régionale renforcée pour neutraliser les forces négatives



Le Burundi a abrité en date du 05 au 06 juillet 2021 à Bujumbura, la quatrième réunion des Chefs des Services de Renseignement et de Sécurité du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie sous le thème « Renforcement de la confiance vers une coopération régionale renforcée pour neutraliser les forces négatives ».

Dans son discours de bienvenue, l'Administrateur des Services de Renseignement du Burundi M. Ildéphonse HABIMANA a souligné que cette réunion

s'est tenue après celles tenues successivement à Kinshassa, Dar Es Salaam et à Nairobi avec le soutien de l'accord cadre. M. Ildephonse Habimana a en outre indiqué qu'au Burundi comme dans d'autres pays membres des pays des Grands Lacs, la paix et la sécurité restent des préalables pour la stabilité et le développement durable sans lesquelles la stabilité de la population de ces Etats respectifs sont loin d'être une réalité, d'où il a demandé l'implication de tout un chacun.

Quant à l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, de même pour le Chef de la MONUSCO M. Bintou Kelta, ils ont souligné que l'adoption du plan d'alors du groupe de contact et de coordination est une démonstration d'une volonté politique, un grand jeu dans les différents pays membres du groupe de contact et de coordination pour aller de l'avant. Ils ont ensuite recommandé à ces pays des Grands Lacs, de mener des activités de complémentarité et non pas de duplication.

Quant au Chef de la délégation du Rwanda qui a lu le communiqué final de cette réunion, il a indiqué que les Chefs de Renseignements et de Sécurité ainsi que les Représentants des institutions garantes de l'accord cadre ont réitéré l'impératif d'une approche globale pour la neutralisation des forces négatives. Il a en outre mentionné que la mission du groupe de contact de coordination en tant qu'instrument de ladite approche est d'identifier et de mentionner les mesures non militaires complémentaires à une action militaire renforcée de la région. Les participants ont également souligné la nécessité du groupe de contact de coordination qui devrait travailler en complémentarité et en cohérence avec les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux existants.

Au cours de cette quatrième réunion des Chefs de renseignements et de sécurité, ces derniers ont aussi examiné et adopté le plan d'action du groupe de contact et de coordination pour une durée de deux ans dont les axes d'intervention sont notamment la facilitation des processus d'action de désarmement et de

rapatriement des forces négatives via une approche impliquant les communautés locales et la société civile, la prévention de la résurgence des forces négatives à travers la lutte contre les réseaux d'approvisionnement en armes, en troupes et en finances, le renforcement de la coopération transfrontalière en vue de générer des opportunités économiques visant notamment les jeunes etc.

Toutefois, les participants se sont convenus que l'adoption du plan d'actions constitue une première étape concrète de la mise en œuvre de l'approche globale visant la neutralisation des forces négatives dans la région des Grands Lacs. Ils se sont également convenus qu'un atelier technique consacré à l'examen du mode opératoire et du financement de la cellule opérationnelle sera organisée à Goma au mois d'Août 2021 et les Chefs de Renseignements et de Sécurité se sont convenus de maintenir un cadre de consultation et ont décidé de tenir leur réunion à Kigali au Rwanda à une date à déterminer après consultation.

Signalons que cette réunion a vu aussi la participation de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, le Représentant de l'Union Africaine, le Chef de la MONUSCO, le Secrétaire Exécutif de la CIRGL, etc.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))



## Mairie de Bujumbura: Moralisation judiciaire et déontologique



Le Président de la Cour de Justice de l'EAC M. Nestor KAYOBERA a tenu lundi le 5 juillet 2021, une séance de moralisation judiciaire et déontologique avec les magistrats du ressort de la mairie de Bujumbura. Ils ont également échangé sur les relations de la Communauté Est-africaine (EAC) et les juridictions suprêmes dans le respect du traité portant création de l'EAC.

Le Président de la Cour de Justice de l'EAC M. Nestor KAYOBERA a fait savoir qu'il a eu l'occasion de parler avec le Président de la Cour Suprême ainsi que les Présidents des 3 Chambres de la Cour Suprême, la Chambre de cassation, Chambre administrative et judiciaire. Ils se sont entretenus sur la collaboration entre la Communauté de l'Afrique de l'Est avec la Cour Suprême mais aussi avec les juridictions nationales.

Pour M. Nestor KAYOBERA en tant que Président de la Cour de Justice de l'EAC, il a voulu mettre en application le discours du Président de la République S.E Evariste NDAYISHIMIYE qu'il a lancé à l'occasion de la fête du 59ème anniversaire de l'indépendance du Burundi sur les choses que la population doit respecter.

Le Président de la République a insisté sur le respect de la terre, de la souveraineté nationale et de la loi, a précisé M. Nestor KAYOBERA. Pour M. Nestor KAYOBERA, ce que le Président de la République

était en train de dire à l'occasion du 59<sup>ème</sup> anniversaire, c'était d'interpeller les dispositions du traité de l'EAC dans les articles 6 et 7 qui stipulent des principes fondamentaux qui doivent gouverner, entre autre la justice sociale, l'état de droit ainsi que la justice sociale. Les magistrats sont appelés à respecter la loi, dire la loi et mettre en application le plan d'action de EAC, a poursuivi le Président de la Cour de Justice de l'EAC.

Le Président de la Cour de Justice de l'EAC a lancé un message à l'endroit des magistrats, qui est celui de respecter la souveraineté du pays, du citoyen, respecter la loi ainsi que les conventions que le Burundi a ratifié.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°22 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 07 JUILLET 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 juillet 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Secrétaire Général de l'Etat à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres que le Premier Ministre a présidée le lundi 05 juillet 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Secrétaire Général de l'Etat au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Stratégie sectorielle du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture**, présentée par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement.

En vue de faire participer tous les secteurs dans la mise en œuvre de ce Plan, il a été recommandé l'élaboration des stratégies sectorielles.

C'est dans ce cadre que le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a élaboré sa stratégie sectorielle.

Cette stratégie constitue un outil d'opérationnalisation du Plan national de développement 2018-2027 à travers ses axes relatifs aux secteurs d'intervention du Ministère à savoir :

- L'intégration au sein de la Communauté Est Africaine ,

- La jeunesse
- Les sports
- La Culture.

Elle se propose de contribuer au développement du pays par des projets intégrateurs du cadre de la Communauté Est Africaine, l'amélioration du bien-être de la jeunesse, la préservation de la culture et la promotion des sports qui ont un rôle important dans la cohésion sociale et la consolidation de la paix, mais aussi dans l'amélioration de la santé de la jeunesse, devenant un facteur déterminant du capital humain pour un meilleur rendement.

La vision de la stratégie est « Un Burundi prospère, activement engagé dans la Communauté Est Africaine, tirant profit des opportunités pour un avenir meilleur, au bénéfice des citoyens burundais, à la promotion du bien-être de la jeunesse, à l'épanouissement sportif et à la préservation du patrimoine culturel ».

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté cette Stratégie et a formulé entre autres les recommandations suivantes :

- Le libellé de la Vision du Ministère est très longue, il faut la synthétiser ;
- Pour s'assurer de la faisabilité de cette Stratégie, il faut qu'elle soit assortie d'un Plan d'Action en précisant les moyens financiers nécessaires;
- Cette stratégie devra se référer à la stratégie globale d'intégration du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ;
- Il faut un encadrement de proximité de la jeunesse ;
- Le Ministère en charge de la Jeunesse et celui en charge de l'Education Nationale doivent travailler de concert pour réussir l'autonomisation économique des jeunes afin que les financements de partenaires accordés dans ce cadre soient réellement des capitaux qui apportent une plus-value et sur une courte période ;
- Il faut concrétiser la mise en œuvre de cette Stratégie par l'élaboration des projets.

## **2. Projet de décret portant Règlement Intérieur du Gouvernement de la République du Burundi, présenté par les Services de la Primature.**

Avant la tenue de la réunion du Conseil des Ministres, le Premier Ministre anime une réunion préparatoire pour analyser les dossiers qui seront débattus en Conseil des Ministres tel que prévu par l'article 133 de la Constitution qui stipule que « *Le Premier Ministre anime et coordonne l'action du Gouvernement. Le Premier Ministre préside les réunions préparatoires du Conseil des Ministres* ».

L'article 134 de la même Constitution indique quant à lui que « *Le Règlement d'ordre intérieur du Gouvernement précise celui qui anime et coordonne l'action du Gouvernement en cas d'empêchement du Premier Ministre* ».

Bien que la Constitution l'ait prévu ainsi, l'analyse des textes en vigueur notamment le décret n°100/031 du 28 juillet 2020 portant révision du décret n°100/54 du 24 septembre 2005 portant Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Ministres n'a pas prévu celui qui anime et coordonne l'action du Gouvernement en cas d'empêchement du Premier Ministre.

Ce projet de décret vient combler cette lacune.

En tenant compte de l'ordre de préséance des Ministres, le projet prévoit qu'en cas d'empêchement du Premier Ministre, le Ministre en charge de l'Intérieur anime et coordonne l'action du Gouvernement.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandation de :

- Ajouter une disposition qui précise qu'en cas d'absence du Ministre de l'Intérieur, un autre membre du Gouvernement peut être désigné pour animer et coordonner l'action gouvernementale ;
- Elaguer du texte, les dispositions en rapport avec les sanctions aux actes posés par les membres du Gouvernement dans le cadre de leurs fonctions car elles se trouvent dans d'autres textes.

### 3. **Projet de loi portant organisation du Service diplomatique**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La Constitution de la République du Burundi prévoit, en son article 164, alinéa 3, que l'organisation du Service diplomatique et consulaire est du domaine de la loi.

Il sied cependant de constater que le Service diplomatique est jusqu'à présent régi par des décrets, des ordonnances et des notes de service épars et lacunaires. Cette situation ne favorise pas une gestion claire du Service diplomatique et de la carrière des fonctionnaires au Service diplomatique.

Le présent projet vient se conformer à la Constitution et combler ces lacunes.

Il vient garantir le développement d'une carrière diplomatique conforme aux principes d'efficacité, de stabilité, de transparence, de continuité et de mobilité.

Ce projet a été élaboré après l'adoption par le Gouvernement du Document de Politique Etrangère du Burundi.



Ce projet avait été analysé en Conseil des Ministres et avait été retourné pour intégrer les contributions et les observations des membres du Gouvernement.

Après vérification, le Conseil des Ministres a constaté que le projet a tenu compte des préoccupations des membres du Gouvernement et l'a adopté moyennant de légères retouches.

#### **4. Politique sectorielle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement**

Parmi les missions du Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération au Développement telles que reprises par le décret n°100/053 du 01 septembre 2020 organisant le Ministère, figure celle de concevoir et d'exécuter la politique extérieure du pays.

C'est dans ce cadre qu'en date du 24 décembre 2020, le Conseil des Ministres a analysé et adopté le document de politique étrangère de la République du Burundi. Il s'avère ainsi nécessaire pour le ministère de tracer clairement le chemin de mise en œuvre de cette politique.

Le présent projet de politique sectorielle du Ministère est proposé pour répondre à cet impératif.

Ce projet met en lumière les principales tâches qui reviennent au ministère en vue d'asseoir une diplomatie plus dynamique et plus performante, répondant au principal souci de défendre et de sauvegarder la souveraineté nationale et la dignité du peuple burundais.

A cet égard, le projet inventorie les principaux défis auxquels le ministère est confronté ainsi que les actions à mener en vue de les relever.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté cette politique avec entre autres recommandations et observations suivantes:

- Elaguer les aspects en rapport avec les moyens financiers limités car il ne s'agit pas d'un défi concernant le ministère des affaires étrangères uniquement,
- Elaborer un plan de mise en œuvre de cette politique et l'évaluer périodiquement ;
- Le ministère en charge de la coopération étant une porte d'entrée des différents partenaires au développement, les autres ministères doivent collaborer avec ce ministère pour diminuer les cas d'escroquerie de certaines sociétés ou personnes qui se font passer pour des investisseurs;
- Aux différents ministères, éviter de recevoir toute requête quelle qu'elle soit qui n'est pas passée par le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;

- Etudier les stratégies pour lutter contre l'escroquerie internationale ;
- Aux différents ministères, de suivre de près les services techniques de leur ressort et débusquer les fonctionnaires qui bloquent les investisseurs pour raisons de commissions ;
- En principe, il aurait fallu adopter la stratégie sectorielle du ministère avant d'adopter cette politique sectorielle ;
- Il faut une évaluation annuelle de chaque représentation diplomatique du Burundi à l'étranger pour voir ce qu'elle a apporté comme plus value au pays.

**5. Projet de politique salariale équitable dans le secteur public burundais,** présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le diagnostic effectué en matière de rémunération des fonctionnaires et agents civils de l'Etat montre qu'elle comporte de nombreuses disparités causées par :

- Une multiplicité de primes et indemnités octroyées de façon catégorielle et qui ne sont pas souvent conformes à celles prévues par le Statut des fonctionnaires
- L'existence d'avantages indiciaires accordés à certaines catégories de fonctionnaires dès le recrutement
- Le cas des administrations personnalisées de l'Etat qui, au nom de leur autonomie, sont libres de fixer les rémunérations de leurs agents

Cette situation a créé des frustrations pour certaines catégories de fonctionnaires qui ont conduit à des revendications répétitives pour réclamer une harmonisation des salaires.

Face à cette situation, une solution provisoire a été trouvée avec la création d'une indemnisation d'ajustement salariale en 2016 avec un budget de 20 milliards par an, pour une période de quatre ans.

L'échéance de 2020 a été fixée pour qu'une politique salariale rétablissant les bases d'une rémunération équitable et durable vienne résoudre définitivement la question. C'est cette Politique qui est proposée ici.

En élaborant cette politique salariale, le souci est, d'une part, de reconstruire un système d'équité dynamique pour la rémunération des fonctionnaires et, d'autre part, d'accompagner les réformes déjà engagées.

En effet, cette politique repose sur la politique de gestion des performances dans le secteur public adoptée par le Gouvernement en 2014 ainsi que sur la classification des emplois, des fonctions et des métiers dans l'administration publique prévue par le Programme National de Réforme de l'Administration qui constitue la base des innovations que la Politique propose.

Le Conseil avait analysé ce dossier et avait adopté le montage technique de cette Politique avec la recommandation de poursuivre les autres étapes, notamment le montage financier.

Le montage financier proposé s'articule sur la fixation du point emploi, normalement obtenu en divisant la masse salariale des primes et indemnités par la somme des points emploi et qui est une valeur de « 28 ».

Selon les syndicats, cette valeur ne permet pas de trouver une solution à la question des disparités salariales vu que les primes et indemnités sont accordées à une infime minorité des fonctionnaires et ils proposent la valeur de « 45 ».

Cette valeur de « 45 » aura un impact budgétaire de cent vingt cinq milliards neuf cent nonante quatre millions deux cent soixante deux mille sept cent quatre vingt huit francs burundais (125 994 262 788Fbu) pouvant être échelonné sur cinq ans.

Au cours des échanges, les observations suivantes ont été formulées :

- La note ne montre pas l'effectif de ceux qui ont bénéficié de l'indemnité d'ajustement salariale et à quelle hauteur,
- La valeur du point emploi « 45 » n'a été fixée sur aucune base et n'a pas fait objet de consensus,
- Il faut utiliser l'indice 28 car l'indice « 45 » permettrait à ceux qui ont des salaires élevés à remonter davantage ;
- Cette politique doit être mise œuvre en fonction du budget qui a été prévu à cet effet, à savoir 34 milliards cette année , pour remonter les salaires des fonctionnaires qui restent toujours bas;
- La mise en œuvre de cette politique doit être précédée par la signature des contrats de performance par les fonctionnaires en ayant défini un cahier de charge précis pour chaque fonctionnaire;
- Le salaire devrait tenir compte de l'emploi effectivement occupé et non pas du diplôme uniquement ;
- Il faut se rassurer qu'il n'y a pas de fonctionnaires fictifs ;
- Le déblocage et l'avancement de carrière de façon fictive des fonctionnaires concernés par le gel financier des annales depuis 2016 engendrerait une double rémunération pour certains car ayant bénéficié de l'indemnité d'ajustement salariale depuis 2016,
- Le document devrait montrer les rémunérations au niveau de tous les ministères au lieu de se limiter à certains secteurs uniquement,
- Les questions en rapport avec les cotisations à l'INSS et à l'ONPR ne devraient pas être traitées dans le cadre de cette politique car une option a été déjà prise en rapport avec les retraites;
- Il faut séparer les syndicats du secteur public et ceux du secteur privé ;
- En termes de gestion des carrières, il faut harmoniser le système d'avancement pour tout le monde ;



- Il faut associer des experts mathématiciens et informaticiens pour élaborer des tableaux de calculs faciles à lire ;
- Il faut élaborer les textes d'application du Code de Protection Sociale ;
- Le principe des droits acquis doit être nuancé car il y a des droits qui ont été mal acquis ou illégalement acquis.

Le projet de politique salariale retravaillé sera ramené en Conseil des Ministres.

**6. Note relative à la problématique de liquidation des Sociétés de Gestion des Stations de Lavage (SOGESTAL) et de la Société de Déparchage et de Conditionnement du Café (SODECO), présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.**

Malgré les réformes mises en place par le Gouvernement dans la filière café suite au Programme d'Ajustement Structurel initié par la Banque Mondiale depuis 1986, la Filière Café n'a pas affiché les performances attendues et des difficultés dans le secteur ont persisté.

Les principales difficultés relevées sont notamment:

- les difficultés structurelles liées à une faible capacité technique et de gestion,
- les difficultés organisationnelles depuis le stade de production jusqu'au stade d'exportation du café, avec comme corollaire les difficultés financières à pouvoir payer le prix aux producteurs, ce qui obligea l'Etat du Burundi d'intervenir par ses concours sous forme d'avals lors des campagnes café,
- le non-respect, de la part des SOGESTAL et de la SODECO, des obligations contractuelles, traduit par le non-paiement des loyers, l'absence d'entretien et de la maintenance des biens loués, la rémunération du personnel, le non-paiement des impôts et taxes, etc.

Suite à ces difficultés et considérant que le secteur café reste le poumon de l'économie nationale, le Conseil des Ministres en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2019 a pris la décision de réengager l'Etat dans la Filière Café en adoptant la stratégie de redressement, de redynamisation et la pérennisation de la Filière Café.

En conséquence de cette décision de réengagement de l'Etat, trois mesures ont été prises notamment :

- la création de l'Office pour le Développement du Café au Burundi (ODECA),

- la résiliation des contrats de bail avec la SODECO et avec cinq (5) SOGESTAL (MUMIRWA, KAYANZA, NGOZI, KIRUNDO-MUYINGA, et KIRIMIRO) ,
- la mise à la disposition de l'ODECA, pour l'intérêt général, du patrimoine de l'Etat de la filière café, des stations de dépulpage et de lavage du café, des immeubles, du matériel roulant, du mobilier de bureau, du matériel informatique ainsi que des pièces de rechange en stock qui appartenaient aux SOGESTAL et à la SODECO.

Les difficultés ont été rencontrées lors de la liquidation des SOGESTAL et de la SODECO, et tiennent à deux raisons :

- A la résiliation des contrats de location du patrimoine de l'Etat, les états financiers des SOGESTAL et de la SODECO affichant déjà une situation financière très alarmante, avec un manque de moyens de fonctionnement pour les commissions de liquidation,
- Avec la réquisition par l'Etat du patrimoine propre des SOGESTAL et de la SODECO, ces dernières ont été dépourvues d'actifs/biens sociaux à réaliser avec un passif très lourd à liquider.

Concernant les voies de sortie, comme les rapports d'expertise des actifs des SOGESTAL/SODECO mis à la disposition de l'ODECA sont déjà disponibles, les mesures suivantes pourraient être envisagées;

- Le Gouvernement devrait accepter de les racheter selon les valeurs actualisées ,
- Le matériel ou actifs non retenus par l'ODECA devrait être remis aux SOGESTAL/SODECO en liquidation pour une mise en vente publique éventuelle,
- L'actionnaire Etat devrait être traité de la même façon que les autres actionnaires lors de la liquidation.

Lors des échanges, les observations et recommandations suivantes ont été soulevées notamment :

- Avec la prise en main de la filière par l'Etat via l'Office de Développement du Café (ODECA), les caféiculteurs sont payés dans les délais.
- Compte tenu des ressources matérielles et financières que l'Etat avaient mis à la disposition de ces sociétés, il faut qu'il y ait un audit afin calculer toutes les valeurs des actifs en location ,
- Dans les calculs à faire, il faut tenir compte des avances que l'Etat a débloquées seul pour payer les producteurs du café,
- La liquidation devrait se faire dans la transparence avec partage de responsabilité à tous les niveaux car c'étaient des sociétés mixtes suivant les apports de chacun.

Les Ministères en charge des Finances et de l'Agriculture vont collaborer pour établir ce que ces sociétés doivent à l'Etat et procéder au recouvrement, même forcé en cas de besoin. Le cas échéant le Ministère de la Justice pourra être requis.

- 7. Projet d'ordonnance ministérielle portant création d'une Ecole de Spécialisation d'Artillerie de Campagne**
- 8. Projet d'ordonnance ministérielle portant création d'une Ecole de Spécialisation de la Marine**
- 9. Projet d'ordonnance ministérielle portant création d'une Ecole de Spécialisation de l'Aviation**

Ces trois projets ont été présentés par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Afin de sauvegarder son indépendance, l'un des éléments dont le Burundi a besoin est une armée professionnelle et moderne.

Cette dernière doit constamment se perfectionner pour faire face aux défis quotidiens liés à l'accomplissement de ses missions, à la géopolitique et à l'évolution constante des autres armées du monde en général et de la sous région en particulier.

La meilleure stratégie pour y parvenir est la formation, en axant l'effort sur la spécialisation des militaires.

Par ailleurs, même la Constitution de la République du Burundi dispose que les membres de la Force de Défense Nationale du Burundi doivent bénéficier d'une formation technique.

C'est dans ce cadre que la Force de Défense Nationale du Burundi a voulu s'acquitter de ce devoir constitutionnel en créant ces trois écoles de spécialisation (artillerie de campagne, marine et aviation).

Dans le temps, la spécialisation des militaires dans ces domaines se faisait à l'étranger et coûtait très cher au pays, ce qui faisait qu'un petit nombre de militaires en bénéficiait.

La création de ces écoles dans le pays va permettre à la Force de Défense Nationale de former un grand nombre de militaires.

Après échange et débat, ces projets ont été adoptés moyennant de légères retouches.

## **10. Divers**



10

- Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a présenté une Note relative à l'organisation et à la passation de l'Examen d'Etat, Edition 2021 qui a débuté en date du 06 juillet 2021 et qui va se terminer le 09 juillet 2021.

Il a indiqué que l'effectif des candidats est de 53 078, dont 53 057 au Burundi et 21 à Nairobi au Kenya.

Les centres de passation sont au nombre de 106, dont 83 à l'intérieur du pays, 22 en Mairie de Bujumbura et 1 à Nairobi.

Il a indiqué que l'activité se déroule sans aucun problème.

- Son Excellence Monsieur le Président de la République a parlé du projet de digitalisation des services gouvernementaux. A cet effet, il a été demandé au Ministre en charge des Technologies de l'Information d'élaborer un plan ainsi que les besoins y relatifs.

Il en a profité pour demander que dans le cadre de la construction des infrastructures, il y ait recours aux experts nationaux en priorité lorsqu'ils sont disponibles.

Dans ce même cadre, il a été demandé aux différents ministères de montrer les besoins nécessaires en ressources humaines suivant les domaines, pour que le Ministère en charge de l'Education Nationale procède à la recherche des bourses d'études pour les filières non disponibles ici au Burundi.

Pour terminer, Son Excellence Monsieur le Président de la République a demandé aux membres du Gouvernement d'être plus présents sur terrain pour plus de visibilité et de prendre les mesures nécessaires à l'endroit des fonctionnaires défaillants, et ne pas attendre l'initiative des Plus Hautes Autorités.

Fait à Gitega , le 08 juillet 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

10

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

## Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)